L’impunité pour les délinquants mineurs étrangers

06/01/2011 à 6h44

L’impunité dont bénéficient les délinquants mineurs étrangers, dont des «gens du voyage», est dénoncée sous couvert d’anonymat par des policiers.

Ils sont détendus en garde à vue car ils savent qu’ils ne risquent quasiment rien.

Bien que les statistiques ethniques n’existent pas, la police compte ces dernières semaines, dans les cellules de garde à vue, de plus en plus de jeunes étrangers, Roumains, Roms, Hongrois – plus largement des gens du voyage plus ou moins sédentarisés.

«*On a arrêté un adolescent d’un peu plus de 16 ans pour dix-huit faits, raconte un enquêteur spécialisé. Il a été remis en liberté, arrêté à nouveau pour sept faits à Asnières… et remis en liberté. Les casseurs, surtout les mineurs, ont un vrai sentiment d’impunité.*»

Surtout quand ils sont étrangers, comme par exemple ces deux adolescents impliqués dans le cambriolage de l’appartement de Ségolène Royal à Boulogne-Billancourt le 1er décembre dernier. «***Ces jeunes connaissent la musique***, *observe un policier, et savent quoi répondre pour nous faire perdre du temps. En donnant des dates de naissance différentes, en prétendant être enceintes…* »

Suivis par secteur géographique, donc en fonction de leur adresse, ces mineurs échappent aux éducateurs et aux juges dès lors qu’ils déménagent. (…)

Le Parisien